Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20260409-DEL26_2026-DE

Commune de Saint-Aignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres
Afférents au Conseil: **15**
En exercice: 15
Ayant pris part à la délibération: 14

Date de la convocation 03/04/2026

VOTE
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du 09 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire.

PRESENTS : GAUTIER Guy, CADORET Gilles, VALY Solène, SALAÜN Nicolas, GONNET Joëlle, LE CUNFF Loïc, RAGO Laurence, JOUANNO Thierry, FIAUT Maryline, KERGAL Magali, CAIL Morgane, MEUNIER Anne, SAMB Arame, ROBINEAU Jordan.

ABSENT EXCUSÉ : CAIL Cédric

SECRETAIRE : Monsieur CADORET Gilles. a été nommé secrétaire.

26/2026 – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Préfet du Morbihan rappelle la nécessité de désigner des représentants au Réseau des élus référents sécurité routière (ERSR).
Ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique sécurité routière.

Le rôle de l'élu référent « sécurité routière » consiste principalement à :

- Être l'interlocuteur reconnu en matière de « sécurité routière »,
- Diffuser la culture « sécurité routière »,
- Animer une politique « sécurité routière » dans la commune,
- Mobiliser les acteurs locaux,
- Participer au réseau des élus référents « sécurité routière »

Monsieur le Préfet demande de nommer un référent titulaire et un référent suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉSIGNE comme Référent sécurité routière : :

- Titulaire **: Solène VALY**
- Suppléant : **Magali KERGAL**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire
Guy GAUTIER

MAIRIE de SAINT-AIGNAN (Morbihan)